



CONCOURS

VILLES AMIES DES AÎNÉS

2017



Bouger et agir dans sa ville !

Dossier de candidature

Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2017

LE CONCOURS : BOUGER ET AGIR DANS SA VILLE !

Il est essentiel pour les habitants d'un territoire de pouvoir se déplacer mais aussi de participer à la vie sociale pour s'épanouir dans un environnement qui leur est favorable (**faire ses courses, se divertir, travailler, s'informer, faire du bénévolat, pratiquer des activités physiques, avoir un habitat solidaire, soutenir les aidants...**). Les huit thématiques de la démarche Villes Amies des Aînés sont étroitement liées à la mobilité physique et à la vie sociale d'un individu. Pour chaque thématique, un projet doit être valorisé via sa mise en oeuvre et ses objectifs par le fait qu'il favorise la mobilité des habitants et les encourage à participer à la vie en société.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Chaque territoire adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés peut proposer un projet par thématique. Ce projet peut tout à fait être un projet partenarial dont le porteur principal est une association ou un acteur local soutenu par une collectivité.

L'objectif est de valoriser les actions innovantes et de partager des bonnes pratiques.

Un seul dossier par thématique peut être proposé pour le concours. Il appartient donc aux collectivités adhérentes du RFVAA d'organiser les candidatures issues de leur territoire (organismes, associations, bailleurs...). Il nous semble plus logique que ce soit les porteurs locaux de la démarche Villes Amies des Aînés qui sollicitent les dossiers à proposer pour chacun des thèmes. Dans le cas où des organismes ou associations oeuvrant sur votre territoire sollicitent le Réseau directement pour soumettre leur candidature, nous vous mettrons en contact afin que vous puissiez arbitrer et organiser si le dossier est en concurrence avec un autre que vous aviez envisagé.

Un prix spécial du jury sera également accordé pour une action innovante sur ce thème et portée par un acteur n'étant pas encore impliqué dans la démarche Villes Amies des Aînés.

DOTATION

Grâce aux mécénats mis en place avec des partenaires, une dotation globale de plus de 5000€ sera offerte pour l'édition 2017.

CLÔTURE DES CANDIDATURES

Réception des dossiers jusqu'au 30 juin 2017.

ASTUCE

Pour pouvoir remplir votre dossier de candidature directement sur le document pdf, il suffit de cliquer sur l'onglet 'signer' qui se trouve en haut à droite du document, ce qui vous permettra ensuite d'ajouter du texte **ou** de cliquer sur l'onglet 'Modifier le fichier' qui se trouve dans la barre d'outils à droite, puis sur 'remplir et signer' pour ajouter votre texte.

ATTENTION !

Les projets déjà soumis les années précédentes ne sont pas autorisés à concourir de nouveau pour cette édition !

Ce concours valorise les projets en cours ou déjà mis en oeuvre.



Nom de l'action :

Ville Amie des Aînés :

Porteur du projet

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Votre projet a-t-il déjà reçu un prix ?

Oui Non

Etes-vous candidat à un autre appel à concours ?

Oui Non

Thématique principale dans laquelle s'inscrit le projet* :

Merci de ne cocher qu'une seule case !



Habitat



Transports et mobilité



Espaces extérieurs et bâtiments



Lien social et solidarité



Autonomie, services et soins



Information et communication



Participation citoyenne et emploi



Culture et loisirs



Prix spécial : Acteurs non adhérents au RFVAA

** Le jury se réserve la possibilité de modifier la thématique proposée si nécessaire.*

Objectifs de l'action :

Date de la première mise en œuvre de l'action :

Bénéficiaires de l'action :

Étapes du projet :

Création, préparation, organisation, mise en œuvre, évaluation...

Partenaires de l'action :

Préciser le rôle de chaque partenaire

Budget destiné à l'action :

Coûts directs et valorisation de la mise à disposition de moyens

Comment avez-vous communiqué autour de cette action ?

Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et solutions proposées pour les surmonter :

Indicateurs d'évaluation et de suivi de l'action :

Bilan de l'action :

En quoi cette action est-elle innovante ?

En quoi cette action est-elle participative ?

Perspectives de l'action :

Reconduction, modification, évolution...

Résumé du projet :

En quoi cette action favorise t-elle la mobilité des habitants et les encourage à participer à la vie en société ?

Ce dossier doit être renvoyé avant le **30 juin 2017** :

Par mail : contact@fvaa.com

Ce dossier doit obligatoirement être accompagné de visuels (entre une et quatre photographies illustrant le projet) et peut également être accompagné de pièces-jointes (vidéos, articles, documents internes...).